

**Arrêté n° 2026-arr-19-dir portant proclamation des résultats
des élections des représentants des usagers au conseil
d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne
(Catégorie n° 6)**

Scrutin du 8 et 9 juin 2026

La Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne,

Vu le code de l'éducation, notamment le livre VII de la troisième partie, relatif aux établissements d'enseignement supérieur, et en particulier les articles L. 719-1 à L. 719-3 et D. 719-2 à D. 719-40;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, et en particulier les articles 2 à 17, à l'exception du III de l'article 2 du 7° de l'article 5 et de l'article 15 ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu l'arrêté n° 2026-arr-15-dir du 11 mai 2026 portant modification de l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne (Catégorie n° 6) ;

Vu l'arrêté n° 2026-arr-16-dir du 25 mai 2026 portant validation des candidatures pour les élections des représentants des usagers au conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne (Catégorie n° 6) ;

Vu l'arrêté n° 2026-arr-17-dir portant composition du bureau de vote pour les élections des représentants des usagers au conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne (Catégorie n° 6) ;

Vu les avis favorables du comité électoral consultatif rendus lors des séances du 25 mars 2026 et du 11 juin 2026 ;

Vu l'élection du grand électeur de la ComUE ;

Vu le scrutin des 8 et 9 juin 2026 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement,

arrête

Article 1 : Dans le cadre des élections partielles au conseil d'administration de la ComUE (catégorie n° 6 : usagers), dont le scrutin s'est déroulé les lundi 8 juin et mardi 9 juin 2026 :

- 5 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant sont désignés pour chaque siège à pourvoir) ;
- 188 électeurs
- 36 votants (9 votes blancs) ;
- 5 sièges sont attribués à la liste « **Bouge Ta COMUE, la liste associative indépendante, solidaire et écologique** » (27 voix).

Sont élus :

PICCINALI	Alice	Titulaire
<i>BOULAOUI</i>	<i>Youness</i>	<i>Suppléant</i>
AJAONSON	Thierry	Titulaire
<i>PASCALE</i>	<i>Célia</i>	<i>Suppléante</i>
ABID	Thinhinane	Titulaire
<i>VILAS BOAS</i>	<i>Paco</i>	<i>Suppléant</i>
VIDAL	Aurélien	Titulaire
<i>VANG</i>	<i>Stacy</i>	<i>Suppléante</i>
RULLIER	Perrine	Titulaire
<i>MOUNIER</i>	<i>Tao</i>	<i>Suppléant</i>

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER

Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne